



A Saint-Denis, le Samedi 14 Mars 2020

ANNONCE DU STADE 3 DE L'ÉPIDÉMIE, Les salarié(e)s doivent se mettre en sécurité !

Le gouvernement vient d'annoncer le stade 3 de l'épidémie de covid-19 avec des mesures fortes notamment sur les restrictions de déplacement et la fermeture des espaces publics. En maintenant l'activité de transport, les gares et les trains se trouvent exclus de ses mesures. Depuis des jours, SUD-Rail réclame des mesures fortes pour protéger les salarié(e)s et les usagers. Dans les CSST, avec les droits d'alerte, face à une direction souvent sourde, les délégués SUD-Rail ont tenté de faire prendre des mesures de bon sens. Nous n'en sommes plus là. Après l'annonce du stade 3, la priorité absolue devient la mise en protection des salarié(e)s et dès maintenant ils doivent faire valoir leur droit à la sécurité !

Les accueils/embarquements et le contrôle doivent être suspendus !

Pas de négociation, le contact avec l'utilisateur doit être plus que limité, nous appelons les cheminot(e)s à refuser d'effectuer des opérations de contrôle à l'embarquement et les ASCT à n'effectuer les opérations de sécurité que s'ils sont dotés d'un kit de sécurité complet (gants, masques et gel hydroalcoolique). Sans équipements individuels de sécurité, nous appelons les cheminot(e)s concernés à faire valoir leur droit de retrait.

La vente de billets et l'accueil doivent être suspendus !

Pas de négociation, les métiers « non-essentiels » à la sécurité dans les gares doivent être suspendus, sans aucune condition. Les métiers nécessaires à la circulation des trains (escale, ADC, EIC...) doivent être dotés de kits de sécurité complets (gants, masques, gel hydroalcoolique). Sans équipements individuels de sécurité, nous appelons les cheminot(e)s concernés à faire valoir leur droit de retrait.

Les travaux de maintenance de la voie doivent être suspendus !

Pas de négociation, les travaux de maintenance des voies programmés doivent être suspendus et seules les opérations de sécurité et de dépannage urgentes doivent être réalisées, en équipe réduite, avec la dotation d'un kit de sécurité complet et en limitant les déplacements ! Sans équipements individuels de sécurité, nous appelons les cheminot(e)s concernés à faire valoir leur droit de retrait.

Le travail en équipe (au matériel, au fret, dans les RCAD...) doit être suspendu !

Pas de négociation, les travaux en équipes doivent être limités, voire suspendus, s'ils ne sont pas essentiels, dans tous les cas, ils devront s'effectuer en équipe réduite, sans promiscuité et avec la dotation d'un kit de sécurité complet. Sans équipements individuels de sécurité ou d'organisation du travail adaptée, nous appelons les cheminot(e)s concernés à faire valoir leur droit de retrait.

Dans tous les cas de figure, les salarié(e)s les plus fragiles (atteints de pathologie chronique, femmes enceintes, immuno- déprimés) ne doivent pas se rendre au travail !

Les aidants et les salarié(e)s qui garderaient leurs enfants ne doivent pas se rendre au travail !

Les emplois tertiaires doivent télétravailler !

